



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Communiqué médias du mardi 30 avril 2024

Les communes de la Veveyse lancent ensemble leur politique senior+.

A la suite d'un processus participatif lancé en 2022, les communes de la Veveyse ont décidé de réaliser ensemble leur politique Senior+ pour faire face au défi démographique du vieillissement. Les premières mesures démarrent ce printemps.

D'ici 2035, un doublement de la population des personnes de plus de 65 ans est attendu dans le canton par rapport à l'année 2010. Pour le district de la Veveyse, le nombre de personnes retraitées devrait passer de 2755 personnes en 2020, à 5007 personnes d'ici 2035.

Face à cette évolution démographique, la Loi sur les seniors (LSen), demande aux communes de définir dans un concept, les besoins des seniors ainsi que les mesures qu'elles vont entreprendre pour veiller à leur intégration dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. C'est dans ce cadre-là qu'un groupe de travail des communes veveysannes, réuni sous l'égide de l'Association des communes veveysannes (ACV) et soutenu par la fondation Pro Senectute Fribourg, a relevé au niveau local et régional les besoins et les demandes des +60 ans ainsi que les offres existantes (santé, social, travail, intergénérationnel, etc.). Un processus participatif avec les seniors et leurs organisations a permis de distinguer entre les mesures locales et régionales et de proposer des solutions régionales pour les objets qui le demandent.

Lors de l'Assemblée des délégués de l'ACV en fin d'année passée, les communes ont validé un budget, des objectifs et des mesures pour la politique régionale Senior+ du district. Le « *Concept régional Senior+* » est complété par une liste de mesures communales. Six mois plus tard, ce projet peut concrètement démarrer ; l'équipe est composée, les outils sont en place et des locaux centralisés même seront intégrés dans le Centre de santé rénové de Châtel St-Denis (dès le 1^{er} juillet prochain).

Au chapitre des mesures, relevons la centralisation des informations pertinentes et de proximité dans la plateforme www.infosénior.ch, la coordination entre les actions locales existantes (professionnelles ou bénévoles), la mise sur pied de nouveaux lieux et moments de rencontre dans les régions avec les groupes déjà existants via l'engagement d'une animatrice socio-culturelle de Pro Senectute, une meilleure diffusion des aides financières et administratives, la recherche de solutions complémentaires et flexibles pour les transports privés, ou encore une campagne régionale de promotion de la santé.

Les nouvelles mesures proposées viennent en complément de l'ensemble des autres mesures ou politiques concernant directement ou indirectement les seniors, à des échelles nationales, cantonales et communales (comme les dispositifs médico-sociaux qui découlent de la LPMS,



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

l'application de la LAMAL et d'autres lois de santé publique : hôpitaux somatiques et psychiques, cabinets médicaux, approvisionnement en médicaments) ou dans d'autres domaines tels que les prestations sociales de manière générale (LPC) ou l'aménagement du territoire. La bonne coordination avec tous ces autres dispositifs est fondamentale dans la réussite d'une politique vieillesse globale et régionale.

La *Commission Senior+* mise sur pied par l'ACV suivra et évaluera le plan de mesures validé par les communes. Cette commission, composée de représentants des communes issus des trois différentes régions géographiques de la Veveyse, de représentants d'organisations de retraités, sera administrée par l'ACV avec le soutien des experts de Pro Senectute Fribourg.

Les communes veulent, par ce nouveau pan de leur politique, soutenir les initiatives locales et bénévoles, mieux intégrer leur population âgée dans la vie des communes ainsi que rendre accessible et développer les aides au maintien d'une vie de qualité à domicile.

Informations complémentaires :

Jérôme Jourdan, président de la Commission senior de l'ACV, syndic de Bossonnens

Jerome.jourdan@bossonnens.ch / 079 414 93 45

André Droux, manager de l'ACV

andre.droux@acv-fr.ch / 079 394 74 37

Emmanuel Michielan, directeur de Pro Senectute Fribourg,

emmanuel.michielan@fr.prosenectute.ch / 078 843 19 82